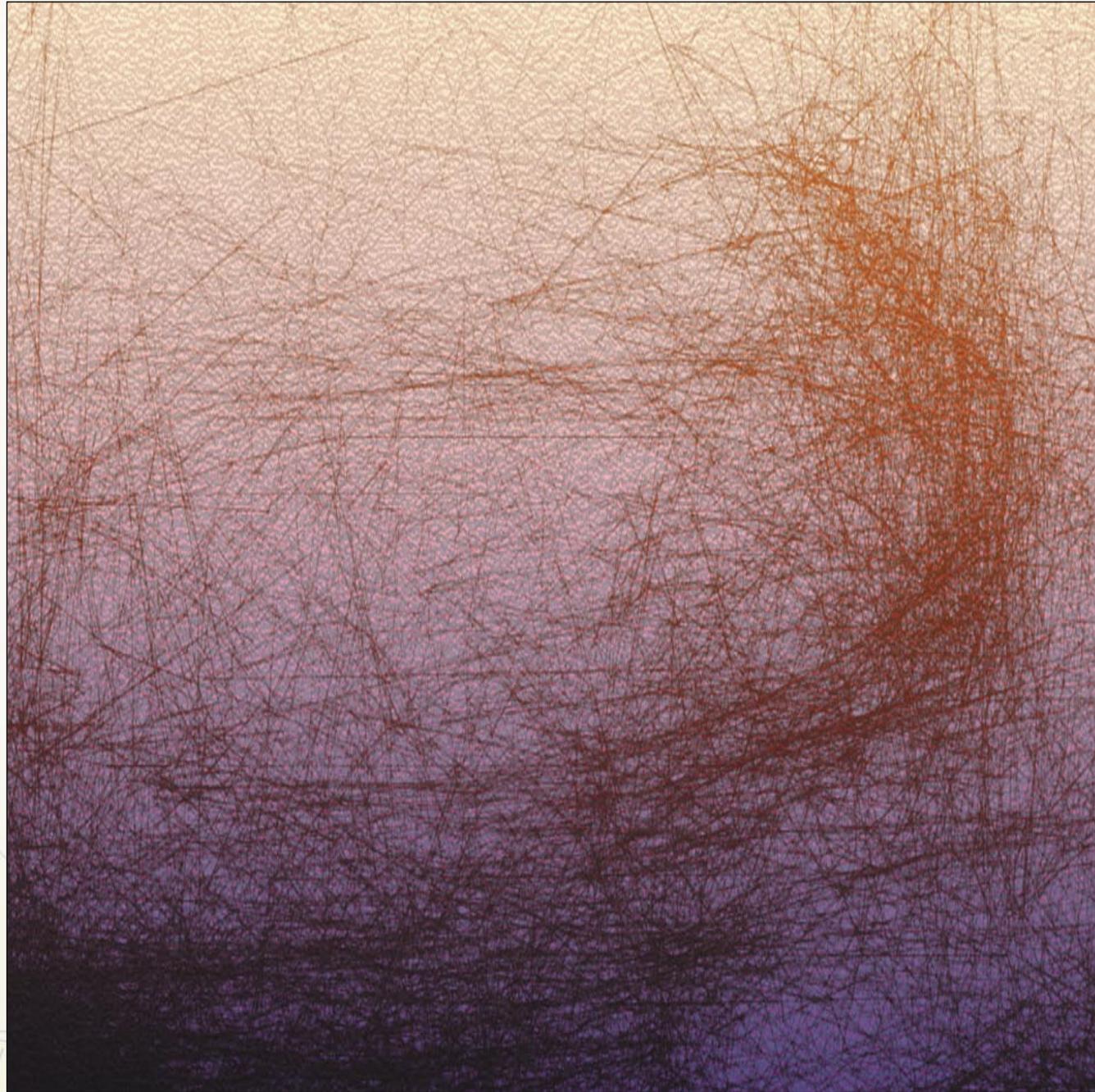


2011

rapport annuel



EMANI



Dynamics of chaos and order : beauty

Robert Piccart

Rapport annuel 2011
du Conseil d'Administration
et du Commissaire Réviseur à
l'Assemblée Générale du
8 juin 2012

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et
éléments naturels", "Autres dommages aux
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 - B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre,

Compte de résultat

	2011	2010	2009
Cotisations acquises, nettes de réassurance	25.115.821	23.959.107	22.255.225
Sinistres	-14.737.044	3.157.056	-3.337.548
Frais	-3.005.782	-3.163.109	-2.814.456
Autres produits	75.803	83.596	31.829
Produits d'investissements	1.587.603	2.595.356	4.571.328
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	9.036.401	26.632.007	20.706.378
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	1.587.603	2.595.356	4.571.328

Bilan

Actif	205.142.493	187.491.585	171.981.367
Passif	52.635.731	44.527.766	56.164.474
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	152.506.762	142.963.819	115.816.893

Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
11	Comités
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'entreprises
13	Message du Président
14	Description des Activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
21	Rapport de Régie d'Entreprise
23	Rapport du Commissaire Réviseur
26	Bilan et Compte de Résultats
30	Annexes aux Comptes Financiers

Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH
AREVA NC
AREVA NP Inc.
AXPO AG (Nordostschweizerische Kraftwerke AG)
Belgoprocess NV
BKW FMB Energie SA
British Energy Plc
Bruce Power L.P.
CEZ a.s.
Centrales Nucléaires en Participation SA
EDF
EGL AG (AG für Kernenergie-Beteiligungen AKEB)
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid-Nederland NV EPZ
EnBW Kraftwerke AG
EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)
ENEL *
Energie Future Holdings Corp.
E.ON Kernkraft GmbH
E.ON Sverige AB
Eskom Holdings Ltd
Eurodif Production SA
European Commission - JRC - Geel Site
European Commission - JRC - Ispra Site
European Commission - JRC - Karlsruhe Site
European Commission - JRC - Petten Site
FBFC
FBFC International SA
Forsmarks Kraftgrupp AB
Fortum Power & Heat Oy
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
New Brunswick Power Nuclear Corporation
OKG Aktiebolag
Ontario Power Generation
Paks Nuclear Power Plant Ltd
Ringhals AB
RWE Power AG
SCK-CEN
Slovenske Elektrarne AS
Socatri SARL
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA
Studsvik AB
SVAFO AB
Svensk Kärnbränslehantering AB
Teollisuuden Voima Oyj
Urenco Ltd.
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW AG)
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

* Membre Non Assuré

Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
Afrique du Sud		
Eskom Holdings Ltd	K. Darbourn	M. Molelekoa
Allemagne		
Advanced Nuclear Fuels GmbH	R. Heskamp	A. Stoll
EnBW Kraftwerke AG	K. Dziedzina	C.D. Bölle
EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)	K. Dziedzina	C.D. Bölle
E.ON Kernkraft GmbH	K. Greimel	W. Seewöster
European Commission - JRC - Site Karlsruhe	J.P. Michel	F. Siniscalchi
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH	K. Greimel	W. Seewöster
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH	H. Näser	
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH	J. Haaf	J. Grundmann
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH	K. Dziedzina	C.D. Bölle
RWE Power AG	J. Haaf	J. Grundmann
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW)	B. Kockum	M. Reissner
Belgique		
Belgoprocess NV	A. Roefs	
European Commission - JRC - Geel Site	J.P. Michel	F. Siniscalchi
FBFC International	B. Imschoot	P. Daurès
SCK-CEN	C. Legrain	
Canada		
Bruce Power L.P	K. Kelly	
New Brunswick Power Nuclear Corporation	M. Gorman	
Ontario Power Generation	J. Floras	C. Sidford
Etats-Unis		
AREVA NP Inc	Ph. Obert	L. Harris
Energy Future Holdings Corp.	R. Moussaid	K. Rogers
Finlande		
Fortum Power & Heat Oy	M. Kautonen	M. Huopalainen
Teollisuuden Voima Oy	K. Luotonen	P. Hyvönen
France		
AREVA NC	Ph. Obert	J. D. Treillard
EDF	J.L. Thébault	
Eurodif Production SA	R. Jimenez-Shaw	M. Saléra-Cordier
FBFC	J.D. Treillard	P. Daurès
Socatri SARL	M. Saléra-Cordier	R. Jimenez-Shaw

Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
Grande Bretagne		
British Energy Plc	A. Russell	K. Sinclair
Urenco Ltd	D. Slater	
Hongrie		
Paks Nuclear Power Plant Ltd	A. Csanadi	S. Nagy
Italie		
European Commission - JRC - Site ISPRA	J.P. Michel	F. Siniscalchi
ENEL *	R. Muscogiuri	R. Melandri
Pays-Bas		
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ	B.P. Jobse	
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV	G.J. Geertsema	
European Commission - JRC - Site Petten	J.P. Michel	F. Siniscalchi
Roumanie		
Societatea Nationale Nuclearelectrica sa *	P. Budulan	A. Havris
République Slovaque		
Slovenske Elektrarne AS	R. Muscogiuri	B. Strýcek
République Tchèque		
CEZ a.s.	V. Hronek	J. Ortman
Suède		
E.ON Sverige AB	B. Svensson	
Forsmarks Kraftgrupp AB	B. Kockum	K. Block
OKG Aktiebolag	R. Danielsson	
Ringhals AB	B. Kockum	O. Fröberg
Studsvik AB	A. Atmer	J. Ericsson
SVAFO AB	S. Ordéus	
Svensk Kärnbränslehantering AB	A. Ingman	B. Sundman

* Membre Non Assuré

Représentants des Membres

Membre

Suisse

AXPO AG (Nordostschweizerische Kraftwerke AG)
BKW FMB Energie SA
Centrales Nucléaires en Participation SA
EGL AG (AG für Kernenergie-Beteiligungen AKEB)
Kernkraftwerk Gösgen Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

Représentant

T. Erb
U. Bircher
M. Plaschy
T. Erb
F. Schwabe
T. Erb
T. Erb

Suppléant

M. Mooser
C. Vessiller

Conseil d'Administration

Berndt Kockum
Président

Klaus Greimel
Vice Président

Alastair Russell
Vice President

Urs Bircher

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie
Comité de Direction

Matts Ekman
Administrateur Indépendant

Nick Feldman
Administrateur Indépendant

Bram-Paul Jobse

Philippe Obert

Colleen Sidford

Branislav Strýcek

Danny Van Welkenhuyzen
Comité de Direction

Comités Consultatifs

Comité de Souscription

Ivan	Annezer
Hervé	Loisy
Alisdair	Currie
Eric	Desseyn
André	Detemmerman
Thomas	Erb
Nick	Feldman
Paavo	Hyvönen
Berndt	Kockum
Stefan	Kurz
Riccardo	Melandri
Robert	Moussaid
Philippe	Obert
Franck	Orset
Kathleen	Sinclair
Danny	Van Welkenhuyzen

Comité Financier et d'Investissement

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Kevin	Kelly
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault
Marleen	Vercammen

Comité d'Audit

Matts	Ekman
Bram-Paul	Jobse
Alastair	Russell

L'ensemble du Personnel

Danny Van Welkenhuyzen
Administrateur Délégué
Comité de Direction

Alisdair Currie
Directeur Souscription & Sinistre
Comité de Direction

André Detemmerman
Souscripteur

Annabelle Luzeka
Assistante de Souscription

Marleen Vercammen
Directeur Financier

Véronique Durieux
Comptable

Solange Raë
Assistante Comptabilité

Ann Geivaerts
Directeur Juridique

Tom Houben
Corporate Operations Assistant

Eric Desseyn
Senior Directeur Prévention des Risques

Ivan Annezer
Directeur Prévention des Risques

Franck Orset
Ingénieur Prévention des Risques

Christine Gouennou
Assistante Administrateur Délégué
& Conseil d'Administration

Cathy Mortelmans
Assistante Administrateur Délégué
& Conseil d'Administration

Réviseurs

Deloitte
Berkenlaan 8b
B-1831 Diegem
Represented by
Mr. Yves Dehogne
Réviseur d'Entreprise

Actuaire

Nicolaï & Partners
Duboisstraat 43
B-2060 Antwerpen

Message du Président

Chers Membres,

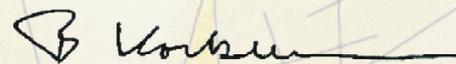
2011 a été une *annus horribilis* pour l'énergie nucléaire. Le séisme, et le terrible tsunami qui a suivi au Japon a causé des pertes importantes et des conséquences pour l'industrie nucléaire japonaise et pour la nation japonaise. L'incident a également eu des conséquences politiques en Allemagne, qui a décidé d'éliminer progressivement les centrales nucléaires complètement jusqu'en 2022.

Par conséquent, il est intéressant de remarquer comment l'industrie de réassurance se penche sur l'énergie nucléaire en termes de risques assurables. Apparemment, les réassureurs sont assez étendus, et il est assez rassurant comment ils se sentent que Emani est un bon exemple et bienvenu de la stabilité dans un marché sinon en proie à des pertes liées aux catastrophes.

Le concept mutuel renforce cette impression, comme le risque de partager le principe, le programme d'ingénierie et de la procédure de dépistage pour de potentiels nouveaux membres sont considérées comme des garanties pour des affaires solides.

Enfin, je tiens à rappeler à tous les membres l'existence de la facilité EAR/CAR fourni par Emani. C'est dans l'intérêt des membres à l'utiliser, comme la facilité protège aussi bien les membres directement ainsi que Emani. N'oubliez pas que Emani fait partie intégrante de toutes vos sociétés, et donc, ce qui est bon pour Emani est aussi bon pour vous !

Je souhaite à tous les membres une bonne et prospère 2012 !



Berndt Kockum
Chairman of the Board

Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine, terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires

EMANI peut agir en qualité d'apôriteur ou de co-assureur. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture "tous risques sauf" sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, et EMANI est l'apôriteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant. Dans les cas où EMANI est co-assureur EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans les cas exceptionnels, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2012

Chers Membres,

A la fin de la 33ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit fin le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

Capacité

La capacité globale d'assurance pour l'année 2011 est maintenue à 600.000.000 € par rapport à 2010.

La capacité d'assurance pour le risque de terrorisme est augmentée de 500.000.000 € en 2010 à 600.000.000 € en 2011.

Notre propre rétention en 2011 est limitée à 171.652.635 € pour les polices "Dommages Matériels" et à 217.833.258 € pour les polices "Terrorisme" et ce, comparativement à 180.152.722 € et 172.000.000 € pour l'année précédente.

Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la part des cotisations souscrites applicables pour la période des risques en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 44.790.506 € en 2010 à 46.474.121 en 2011. Une réduction significative des cotisations dues aux fermetures de sites en Allemagne, a été compensée par des participations élevées par les autres Membres de la Mutuelle.

Une augmentation du coût de la réassurance de 20.848.218 € en 2010 à 22.259.061 € en 2011 dû au fait que la part de NIRA en « Dommages Matériels » ainsi que « Terrorisme » est augmentée de 7.500.000 € en 2010 à 16.000.000 € en 2011.

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

Le remboursement des cotisations, net de réassurance, s'élève à 900.761 € par rapport à 16.820 € en 2010. L'excédent est le résultat des montants réels distribués aux membres de 1.102.663 € moins la récupération des réassureurs de 103.407 €, c'est-à-dire 999.256 € et la réduction net de réassurance de la réserve technique, laquelle est constituée en 2008 pour la distribution du rabais aux Membres sur les polices de 2008 et laquelle sera payée aux membres les 5 prochaines années, s'élevant à 1.900.017 €.

Le montant repris à partir de réserves est plus élevé que le montant actuel, peut être expliqué par l'ajustement de la réserve suite les charges de sinistres en 2011.

Ces réductions résultent en une réserve exceptionnelle brute de 1.179.359 € et une partie de la réserve des réassureurs de 101.124 € par rapport à 3.263.291 € et 285.039 € en 2010.

Charges

Réduction des frais généraux de 3.163.109 € en 2010 à 3.005.782 € 2011 (5%) est principalement due à la réduction des taxes d'assurances payables par assureur (8%) et des honoraires de réassurances et ceux liés à Solvency II (5%). D'autre part une augmentation en Ressources Humaines (6%) et de frais de subsistance (2%).

Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des Membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le coût total des sinistres, net de réassurance, s'élève pour l'année 2011 à 14.737.044 € et inclus un montant de 7.612.405 € pour les paiements effectifs dont 7.163.647 € concernent des sinistres survenus pendant l'année 2011 et un montant de 7.124.639 € pour les ajustements des réserves dont un montant de 7.649.448 € est lié aux sinistres survenus pendant l'exercice 2011.

Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2011.

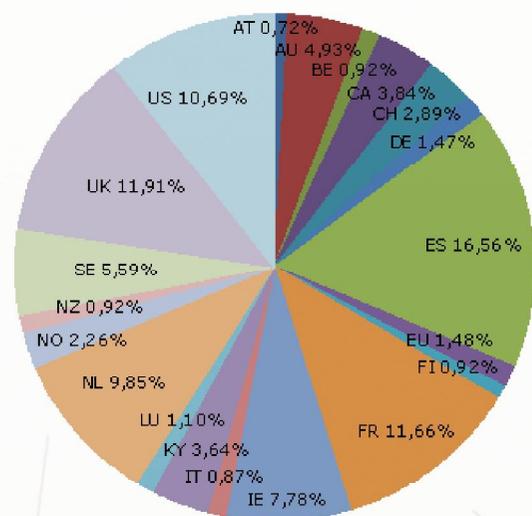
Euro	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Obligations du Gouvernement	0	0	0
Obligations des Sociétés	0	0	0
Fonds de placement marché monétaire	105.881.318	11.333	105.892.651
Fonds de placement obligataire	53.169.934	5.776.439	58.946.373
Dépôt et numéraire	19.753.732	0	19.753.732
Total	178.804.984	5.787.772	184.592.756

Credit rating et duration classifié par type d'investissement à l'échéance du 31 décembre 2011.

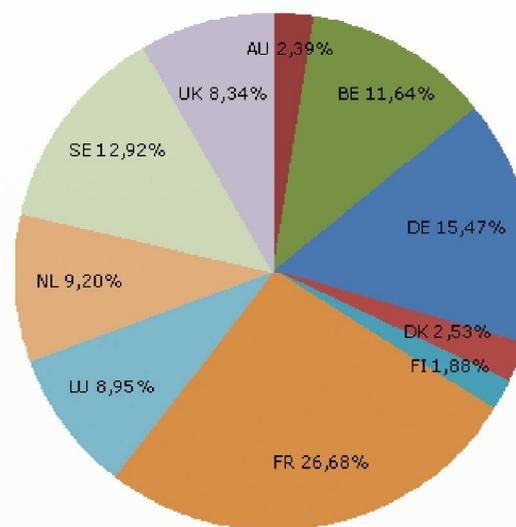
Euro	Credit ratings	Duration
Fonds de placement obligataire KBC	15,18% AAA ;6,45%AA+; 17,26%AA; 30,88%AA- 22,79%A+;3,06%A;4,37%NR	6,27 ans
Fonds de placement marché monétaire ING	AAA rated funds	0.098 ans
Fonds de placement marché monétaire KBC	AAA rated funds	0,14 ans
Dépôt et numéraire	A+	0 ans
Autres	NR	0 ans

Répartition par pays classifié par produit d'investissement au 31 décembre 2011.

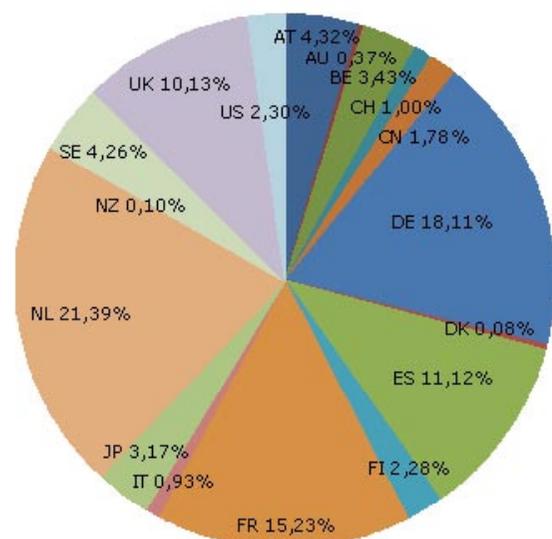
Fonds de placement obligataire KBC



Fonds de placement obligataire ING



Fonds de placement marché monétaire ING



Produits financiers

Euro	2011	2010
Plus values/moins values	1.308.460	1.598.879
Intérêts et dividendes placements financiers	0	406.800
Intérêts dépôts à terme	167.671	8.917
Intérêts espèces et équivalent	55.416	82.722
Correction des valeurs sur placement	93.425	573.172
Précomptes	-37.369	-75.135
<hr/>		
Produits financiers nets	1.587.603	2.595.355

Résultat

L'excédent pour l'année 2011 s'élève à 9.036.401 € par rapport à 26.632.006 € pour l'année 2010 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes). Ce résultat est dû à une augmentation de charge des sinistres en 2011.

L'excédent technique pour l'année 2011 de 7.448.799 € est alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA).

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 1.587.603 € au fonds de garantie.

Fonds de garantie

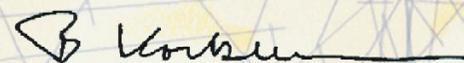
Le fonds de garantie ainsi que la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 152.506.762 €.

A la fin de l'année, la réserve brute de la rétention du rabais aux Membres s'élève à 1.179.359 € dont la moitié sera libéré en 2012 et le solde pourra être utilisé pour l'année prochaine en tant que capacité d'assurance.

Événement survenu après la clôture du bilan

Le 24 février 2012, NB Power et EACL ont déposé des documents à la Cour de Queen's Bench à Saint-John cherchant la récupération des sommes en vertu de la police d'assurance demandée à l'égard des retards dans la remise en état du site Point Lepreau Nuclear Generating Station. En juin 2011, NB Power a soumis une demande provisoire à ses assureurs. En août 2011, les assureurs ont rejeté la demande et ils ont argumenté que ce fait n'entraîne pas dans la couverture offerte par la police en question. Basé sur les pertes alléguées dans les documents de la Cour, l'exposition financier net de EMANI à l'égard de la police écrite avec NB Power, est de 0 c\$.

Basé sur un avis juridique, EMANI continue de nier la réclamation et défendra la revendication juridique. EMANI a reflété une provision nette de 9.901.790 c\$ ou 7.492.843 € sur son bilan du 31 décembre 2011.



Berndt Kockum
Président

Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994, aux communications NBB (anciennement CBFA) D 171 + D 172. et circulaire PPB-2007-6-CPB-CPA.

Tous les principes de Régie d'entreprise sont écrits dans le document " Memorandum of good governance". De plus la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de treize membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels neuf représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs réunions. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et d'Investissements et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été agréées de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces Comités doit être approuvée par le Conseil.

Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.

Assemblée Générale

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

Contrôle interne

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

Procédures de contrôle interne

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

Identification des risques

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections

La mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.
Le responsable du contrôle interne remet au Comité d'Audit un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice cloturé le 31 décembre 2011

Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d' E.M.A.N.I. (une association mutuelle d'assurance) pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 205.142 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.588 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association mutuelle, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

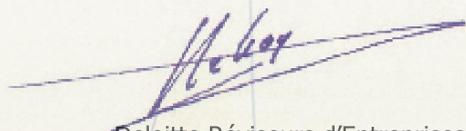
Attestations complémentaires

Le respect par l'association des lois applicables et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2011 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 23 mars 2012
Le Commissaire,



Deloitte Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d SCRL
Représentée par Yves Dehogne

Bilan aux 31 décembre 2011 & 2010

(Montants en euro)

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	159.051.252	147.878.560
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	15.439.183	8.842.337
	174.490.435	156.720.897
D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	3.873.876	3.015.933
III. Provision pour sinistres	18.385.439	17.352.198
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	101.124	285.039
	22.360.439	20.653.170
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	745.423	585.350
2. Intermédiaires d'assurance	668.492	69.707
II. Créances nées d'opérations de réassurance	1.812.693	2.628.937
III. Autres créances	264.866	47.623
	3.491.475	3.331.617
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	201.445	196.323
II. Valeurs disponibles	4.314.549	6.351.046
	4.515.994	6.547.370
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	284.151	238.532
TOTAL ACTIF	205.142.493	187.491.585

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Bilan aux 31 décembre 2011 & 2010

(Montants en euro)

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	68.011.355	65.917.211
	<hr/>	<hr/>
	68.011.355	65.917.211
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.512.128	9.041.076
III. Provision pour sinistres	38.308.925	30.151.044
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	1.179.359	3.263.291
V. Provision pour égalisation et catastrophes	84.495.407	53.009.957
	<hr/>	<hr/>
	133.495.819	119.502.019
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.268.494	1.035.571
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	907.380	555.123
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	0	8.186
b) Rémunérations et charges sociales	249.791	220.000
2. Autres	74.547	83.238
	<hr/>	<hr/>
	3.500.211	1.902.118
H. Comptes de régularisation	135.109	170.237
	<hr/>	<hr/>
TOTAL PASSIF	205.142.493	187.491.585

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Compte de résultats pour les années se terminant aux 31 décembre 2011 & 2010

(Montants en euro)

	2011	2010
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	46.945.174	46.175.353
- Primes émises	47.883.240	47.105.412
- Rabais aux membres	-938.067	-930.059
b) Primes cédées aux réassureurs	-23.117.005	-21.936.307
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-471.052	-1.384.847
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	857.943	1.088.089
	<hr/>	<hr/>
	24.215.060	23.942.288
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	223.087	498.439
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	93.425	573.172
d) Plus -values sur réalisations	1.541.069	2.399.497
	<hr/>	<hr/>
	1.857.580	3.471.109
3. Autres produits techniques nets de réassurance	75.803	83.596
	<hr/>	<hr/>
	75.803	83.596
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-7.612.405	-12.791.295
aa) Montants bruts	-17.574.684	-17.616.019
bb) Part des réassureurs	9.962.280	4.824.724
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-7.124.639	15.948.351
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-8.157.881	11.979.263
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	1.033.241	3.969.088
	<hr/>	<hr/>
	-14.737.044	3.157.056

Compte de résultats pour les années se terminant aux 31 décembre 2011 & 2010
(Montants en euro)

	2011	2010
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	-999.256	-1.009.611
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	1.900.017	1.026.431
	900.761	16.820
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-275.253	-241.023
b) Frais d'administration	-2.730.530	-2.922.086
	-3.005.782	-3.163.109
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-37.369	-75.135
b) Corrections de valeurs sur placements	0	0
c) Moins-values sur réalisation	-232.609	-800.618
	-269.977	-875.753
Excédent/(déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes	9.036.401	26.632.006
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-7.448.799	-24.036.651
Excédent/(déficit) de l'exercice à affecter	1.587.603	2.595.355

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2011 & 2010

(Montants en euro)

1. Activité de l'Association Mutuelle et résumé des principales convention comptables

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2011, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 16% de 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 26,336% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 79,7383% de 440.000.000 EUR sur ces 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» et 10,336% est réassuré par des polices du type « quota share »;
- L'excédent de 60.000.000 EUR sur ces 540.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» pour un pourcentage de 10,336%.

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 171.652.635 EUR au 31 décembre 2011.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont :

- 16% de 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 75,2667% de 250.000.000 EUR sur ces 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» ;
- 75,25% de 200.000.000 EUR sur ces 350.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» ;
- 47,6744% de 43.000.000 EUR sur ces 550.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» ;
- 100% de 7.000.000 EUR sur ces 593.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» .

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 217.833.258 EUR au 31 décembre 2011.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

- a. Taux d'amortissements des actifs immobilisés
Autres éléments d'actifs - actifs corporels:
 - Installations, équipement électronique et outillage: 33,33% par an
 - Mobilier: 10% par an
 - Matériel roulant: 20% par an
- b. Provision technique
E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.
- c. Obligations et titres à revenu fixe
Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.
Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.
Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

- d. **Actions, parts et autres titres à revenu variable**
Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.
Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.
Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.
- e. **Contrats de change à terme**
Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.
- f. **Créances et dettes**
Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.
A l'exception des écarts de conversion positifs sur les «Obligations et autres titres à revenu fixe», des «Actions, parts et autres titres à revenu variable» et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

2. Fonds de Garantie

Par rapport au 31 décembre 2010, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2010 :	65.917.211
Excédent de l'exercice 2011:	1.587.603
Dotation des rabais membres:	506.541
<hr/>	
Fonds de garantie au 31 décembre 2011 :	68.011.355

3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 22 février 1991. Aux 31 décembre 2011 et 2010, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs d'organismes internationaux	0	0
Valeurs États Étrangers	0	0
Obligations de sociétés étrangères	0	0
Fonds de placement	123.913.050	118.743.401
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	17.475.757	7.434.033
<hr/>		
	141.388.807	126.177.434

4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 217.833.258 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 24.036.651 EUR est doté pour l'année 2010 et un montant de 7.448.799 EUR est doté pour l'année 2011.

5. Gestion

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique « net asset value » de fonds d'investissements.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 420.000 EUR pour l'exercice 2010 et à 214.195 EUR pour l'exercice 2011.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à E.M.A.N.I. Celles-ci s'élèvent à 454.343 EUR pour l'exercice 2010 et à 487.789 EUR pour l'exercice 2011 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 1 1

EUROPEAN MUTUAL
ASSOCIATION
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION
D'ASSURANCES
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4
B 1140 BRUSSELS
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10
Fax. + 32 (0)2 705 72 92
<http://www.emani.be>